

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 juillet 2015

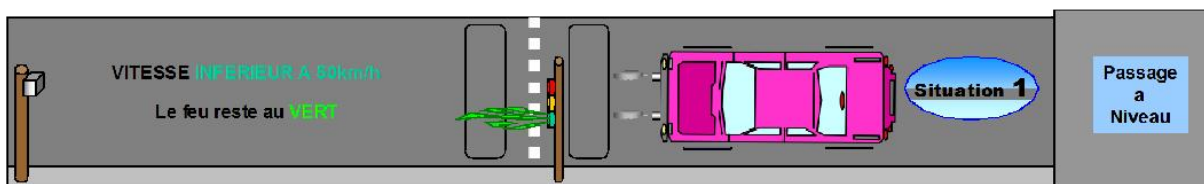
Remise en service du dispositif de contrôle de franchissement de passage à niveau sur la commune de Marmande

Après la réalisation par la commune de Marmande en concertation avec les services de l'Etat de différents aménagements (explicités dans les schémas ci-dessous), le radar sur feux sécurisant le franchissement du passage à niveau situé sur l'axe Avenue Foch - avenue de Tassigny sera remis en service le lundi 6 juillet. A compter de cette date, le radar entrera dans une période de tests sans verbalisation pour une durée de 15 jours.

Nouveau fonctionnement du dispositif permettant de sécuriser le passage à niveau

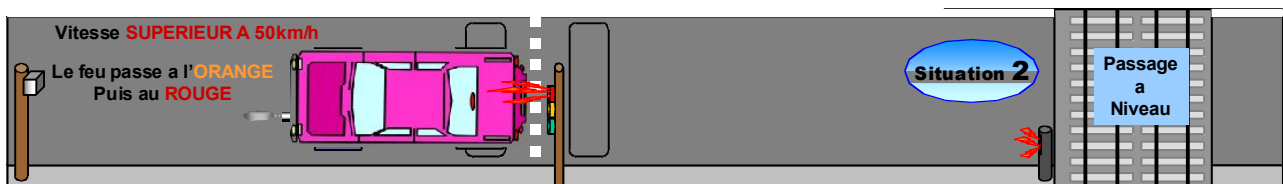
▪ Situation 1

La vitesse du véhicule est inférieure à 50km/h, le feu reste au **VERT**



▪ Situation n° 2

La vitesse est supérieure à 50Km/h, le feu passe au **ROUGE** : si le véhicule franchi le feu, le véhicule sera flashé par l'arrière



Le feu **ROUGE** peut être activé pour 2 autres motifs :

- le passage très prochain d'un train,
- l'appel d'un piéton souhaitant traverser la chaussée.

Précision

Après un passage au feu **ROUGE**, un panneau a été installé sur chaque feu tricolore pour indiquer aux automobilistes la ligne sur laquelle ils doivent placer leur véhicule pour réactiver le feu **VERT**.